

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

ORDRE DU JOUR

**SÉANCE 242
6 décembre 2018**

1. Points d'ordre général

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet

2. Textes présentés pour avis

2.1. Projets de règlement ou de directive communautaires et projets de loi

Néant

2.2. Autres projets de texte

2.2.1) Projet de décret relatif au cantonnement de l'indisponibilité des sommes laissées au compte en cas de saisie administrative à tiers détenteur

Le projet de décret met en place un cantonnement de l'indisponibilité des sommes laissées sur les comptes en cas de saisie administrative à tiers détenteur notifiée par un comptable public à un établissement de crédit ou un établissement de paiement.

2.2.2) Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 20 décembre 2012 modifié fixant le montant des frais d'inscription annuels au registre unique des intermédiaires mentionné à l'article L. 512-1 du code des assurances et à l'article L. 546-1 du code monétaire et financier

Le projet d'arrêté vise à modifier l'arrêté du 20 décembre 2012 modifié qui fixe le montant des frais d'inscription annuels à l'ORIAS à 30 euros. Les frais d'inscription annuels au registre unique des intermédiaires seront fixés à 25 euros à compter du 1er janvier 2019.

2.2.3) *Supprimé*

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Autres projets de texte

A) Projet de règlement de l'Autorité des normes comptables modifiant les articles 143-2 et 143-12 du règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance

Ce projet vise à modifier des paramètres de calcul pour l'évaluation des provisions pour rentes : taux d'actualisation et taux de revalorisation des rentes.